

Nancy, le 9 janvier 2014

Aux réseaux associatifs

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à vous adresser en premier lieu tous mes vœux à l'aube de cette nouvelle année. C'est l'occasion pour moi de vous dire le plaisir que j'ai eu de travailler avec vous au cours des derniers mois sur la question de la participation des habitants et l'engagement citoyen. J'espère que cette nouvelle année nous promet de belles collaborations, de nous épanouir individuellement mais également collectivement dans nos responsabilités et nos engagements associatifs et professionnels.

Je reviens vers vous aujourd'hui à la fois pour vous présenter les dernières évolutions de notre travail commun et vous en proposer les prochaines étapes.

D'abord quelques informations sur l'avancée du projet de loi : le projet de loi n°1 a été voté, sans les dispositions relatives à la création d'un Haut Conseil des Territoires, et devrait être promulgué par le Président de la République le 15 janvier prochain. L'examen du projet de loi n°2 qui concerne particulièrement nos travaux est finalement prévu en avril, au lendemain des élections municipales. Il sera complété sur les questions régionales et la Ministre confirme que le gouvernement est ouvert à l'intégration de dispositions relatives à la participation et à l'engagement citoyen.

En termes de calendrier, cela signifie qu'il nous faut affiner nos propositions d'ici fin janvier. Elles feront l'objet d'une analyse interministérielle courant février puis seront arbitrées par le gouvernement courant mars afin de pouvoir être débattues par le Parlement courant avril.

Faisant suite à nos rencontres et sur la base de vos contributions, j'ai rencontré le 06 décembre 2013, Jonathan Morice, conseiller technique auprès de la Ministre, sur la base de propositions écrites reprenant nos échanges. Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette rencontre. Je joins également à ce compte-rendu, car vous avez été plusieurs à me le demander, l'ensemble des contributions que vous m'avez fait parvenir afin que chacun dispose de tous les éléments de réflexion.

Faisant suite à cette rencontre, la Ministre a souhaité que nos travaux viennent alimenter une réunion de travail interne au ministère qui s'est tenue le lundi 06 janvier dernier : vous trouverez ci-joint un document reprenant sur la partie gauche les propositions / réflexions que nous avons formulées et sur la partie droite les commentaires de la Ministre et de son équipe.

Vous pourrez constater à la lecture de ce document deux éléments :

- Le plan de notre travail est consolidé dans les grandes lignes par le ministère,
- Pour chaque partie et chaque proposition, il nous faut maintenant aboutir rapidement à une rédaction opérationnelle sous format « législatif » c'est-à-dire une forme concise et faisant référence aux articles du projet loi.

Pour franchir cette nouvelle étape et à la lecture de vos contributions, je vous propose une répartition de ce travail de rédaction comme suit :

- Concernant « le fonctionnement des assemblées locales », je propose que Jean Frebault et la coordination des conseils de développement apportent une expertise sur la proposition de remonter dans cette partie les articles 18,20,23,25,27,28 et éventuellement 29 du projet de loi 3.
- Concernant « la transparence et la responsabilité financière », je propose que Didier Minot apporte une proposition d'amendement sur la question « connaissance par le citoyen des données de ces collectivités et rattachement de son territoire d'appartenance » ainsi que sur la question « participation du citoyen à la décision », et que Gwenaël Dore, apporte une proposition d'amendement sur la question de « l'extension des dispositions sur la transparence des collectivités ».
- Je propose que l'UNADEL et la coordination des conseils de développement travaillent sur les amendements relatifs au fonctionnement des assemblées locales c'est-à-dire « Amendement sur les conseils de développement ».
- Je suggère à Pierre Calame, au regard de ses travaux sur la question, de proposer un amendement sur la question relative à l'« association des usagers à la production du bien public », et – c'est un souhait de la Ministre – de faire une proposition sur les « droits de l'opposition locale »
- J'assurerai la rédaction de la question du « droit à disposition de lieux accessibles » ainsi que de « l'évaluation dynamique des politiques publiques »
- Enfin, je propose à l'UNADEL de se pencher sur la question de « l'observatoire national » en intégrant dans cette partie la question de « l'ingénierie et appui à la participation (point 1.2)

Je me permets de rappeler, par souci d'efficacité, que les propositions doivent faire référence au projet de loi, avec une rédaction courte dans l'exposé des motifs et opérationnelle dans la proposition d'amendement.

En termes de méthode, pour tenir compte de l'ensemble des commentaires du Ministère, je vous propose :

- S'il n'y a pas de commentaire particulier du ministère : d'assurer une rédaction d'amendement présentant la déclinaison opérationnelle de la proposition,
- De renforcer l'argumentation si vous ne souhaitez pas suivre le commentaire du ministère,
- De modifier la proposition en tenant compte du commentaire du ministère si vous le jugez pertinents.

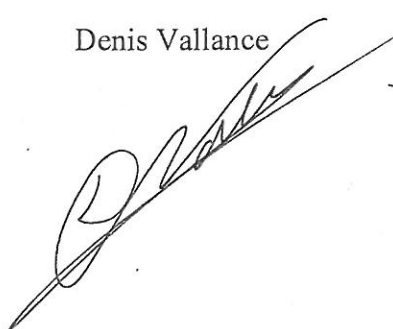
Afin de mutualiser les travaux des uns et des autres, d'échanger sur les contenus et de finaliser ensemble ce qui devra l'être, je vous propose de nous retrouver le

Mardi 21 janvier à 14h
à

La coordination nationale des conseils de développement
22, rue Joubert
75009 PARIS

Vous souhaitant bonne rédaction et dans l'attente de vous retrouver, je vous prie d'agréer, l'expression de ma parfaite considération.

Denis Vallance



Bien à vous